

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUIN 2019

PRESIDENTE DE SEANCE : Mme HOCHART Donata, Maire

PRESENTS : Mme HOCHART Donata, Maire – Mr THIRION Jean-Pierre - Mme HENOT Dominique – Mr FLAMENT Alexandre - Mme PAW Renée - Mr HERMAND Jean -Mme CHAUDAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick – Mme BIELKIN Laurence, Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte - Mr PEZE Bruno - Mr DEGAND Daniel – Mr PORZYCKI Philippe – Mme WARNEZ Muriel - Mr CIURYS Christophe - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume - Mr VANTOURNHOUDT David - Mme MOLENDIA Edith - Mr SZYMANSKI Nicolas - Mr BOURGEOIS Carnot, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : Mme VANEECKE Marie-Agnès – Mme TAVERNESE Audrey - Mr HERMEL Jean-Loup – Mme BOUZROU Donia – Mme KOUDAD Fatima, Conseillers Municipaux

ABSENTS : Mr DOPCHIE Maurice - Mme LAURENT Marylise - Conseillers Municipaux

SECRETAIRE : Monsieur PEZE Bruno, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Il a été donné connaissance des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 18/2019 du 19 avril 2019 portant désignation d'un avocat (Affaire Commune/Mr Melhouf Driss et ELB Autos),
- Décision n° 19/2019 du 24 avril 2019 portant sur le marché de travaux d'entretien et de petites réparations de voirie et trottoirs,
- Décision n° 20/2019 du 30 avril 2019 portant sur le contrat de prestations de conseil pour le renouvellement des contrats d'assurance,
- Décision n° 21/2019 du 14 mai 2019 portant sur le contrat de maintenance des équipements et installations de cuisine.

2/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNEE 2018

3/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2018

4/ COMPTE DE GESTION « BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2018

Les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité (27 voix Pour dont 5 procurations) les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget «Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2018, par Madame le Trésorier Municipal.

Sous la Présidence de Monsieur THIRION Jean-Pierre, Adjoint au Maire, et hors la présence de Madame HOCHART Donata, Maire, ont été présentés à délibération du Conseil Municipal, les comptes administratifs Exercice 2018 de la Commune, de la Zone Industrielle et du Budget « Energies Renouvelables »

5/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2018 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	7 461 692.10 €
Dépenses :	4 598 968.25 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	2 862 723.85 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	10 323 117.90 €
Dépenses :	766 111.10 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	9 557 006.80 €

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de **10 395 874.70 €** et d'un virement de la section de fonctionnement de **838 867.90 €**, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **2 023 855.95 €**.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2018 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2019 est adopté à l'unanimité : 26 voix Pour dont 5 procurations.

6/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2018 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	123 958.52 €
Dépenses :	417.89 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	123 540.63 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	94 632.52 €
Dépenses :	1 180.00 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	93 452.52 €

Le reste à réaliser en investissement pour l'année 2018, et reporté en 2019, s'élève à **93 452.52 €**.

Le Compte Administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité : 26 voix Pour dont 5 procurations.

7/ COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2018 et affectation des résultats

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	53 949.39 €
Dépenses :	2 330.49 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	51 618.90 €

Le Compte administratif pour le Budget « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2018 est adopté à l'unanimité : 26 voix Pour dont 5 procurations.

A l'issue du vote des comptes administratifs, Madame le Maire a repris la Présidence et a remercié les membres du Conseil Municipal, pour leur confiance.

8/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - ANNEE 2018

Les crédits perçus en 2018 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, se sont élevés à 1 207 683€ et ont permis de financer :

- les sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune,
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs des mois de juillet et août 2018 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire,
- le déploiement de l'ESPACE NUMERIQUE LOUVRE-LENS implanté à l'Ecole Primaire Jules Ferry, relais local du Centre de Ressources du Musée du Louvre-Lens (maintenance des locaux Concept Cyber-Base, mobilier, matériel informatique, rémunération de l'animateur de la Cyber-Base),
- les bourses aux étudiants et lycéens,
- la mise en sécurité et la mise en conformité des bâtiments publics,
- les travaux réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité des locaux et espaces publics,
- l'embellissement de la ville.

Le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable au rapport d'utilisation présenté.

9/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2018

Il a été présenté la liste des opérations immobilières successives réalisées en 2018, à savoir les acquisitions suivantes :

- Parcelle cadastrée AK 474, située rue Emile Portemont,
- Parcelle cadastrée AB 491, sise 14 rue Jean-Jacques Rousseau,
- Parcelle cadastrée AB 872, sise rue Jean-Jacques Rousseau (bien de retour du lotissement du Vert Tilleul),

Et ont été enregistrées les cessions des :

- Parcelles cadastrées AB 204 et AB 205, sises 106 rue Emile Zola,
- Parcelles cadastrées AK 568 – 570 et 222, sises rue de Ribeuville, en faveur de « Pierres et Territoires », dans le cadre du lotissement « Le Champ de Lin ».

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté le bilan présenté :
26 voix Pour dont 5 procurations - 0 voix Contre – 1 Abstention.

10/ RECAPITULATIF DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES ELUS EN 2018

Le 22 septembre 2014, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminé les crédits ouverts à ce titre.

Chaque année, un tableau doit être annexé au Compte Administratif récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Collectivité.

En 2018, aucune formation n'a été suivie par les élus.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté à l'unanimité le rapport présenté.

11/ PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a autorisé la création des postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial titulaire à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, titulaire à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet, à raison de 20 heures par semaine.

Et a aussi autorisé le renouvellement pour une année des contrats de 4 agents non titulaires, employés à temps non complet à la sécurité des écoles.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité.

12/ REMBOURSEMENT CENTRE DE LOISIRS AVRIL 2019

Un enfant était inscrit au centre de loisirs du mois d'avril 2019 et n'a pu le fréquenter comme il était prévu. Le justificatif d'absence a été fourni.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le remboursement à la famille de la somme de 20.50 €, correspondant à la période d'absence justifiée.

13/ ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 24 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

La commune est propriétaire de l'immeuble situé 26 rue Jean-Jacques Rousseau. Ce bâtiment doit être démoli mais s'appuie sur le n° 24.

Dans le cadre de la politique engagée depuis plusieurs années visant à favoriser la création d'équipements publics, les membres du Conseil Municipal ont autorisé l'acquisition suivante :

↳ l'immeuble situé 24 rue Jean-Jacques Rousseau, cadastrée AB 1024, d'une superficie de 642 m², selon le prix de 165 000 € HT, auquel s'ajouteront les frais d'acte, et les frais de TVA s'il y a assujettissement.

Le terrain couvrant ces deux parcelles permettrait de répondre, par la construction d'un parking, à la demande des riverains excédés par les stationnements illicites lors des grandes manifestations, exemple lors de concours de boules ou autres rencontres sportives au stade Léo Lagrange. La démolition de ces deux immeubles permettrait aussi de sécuriser la circulation dans la rue Jean-Jacques Rousseau, étroite au niveau des immeubles concernés.

Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié à intervenir.

Cette décision a été adoptée 26 voix Pour dont 5 procurations – 0 voix Contre – 1 Abstention.

14/ BAIL DE LOCATION DE L'IMMEUBLE SIS 14 RUE DE LA PAIX : REVISION DU LOYER (micro-crèche)

La Commune avait fait l'acquisition de l'immeuble sis 14 rue de la Paix, dans le cadre du projet de création d'une micro-crèche.

Par délibération du 31 janvier 2013, le Conseil Municipal avait autorisé la location de l'ensemble immobilier, à l'association « Petit-Home », en vue de l'installation de ladite micro-crèche. La location a été consentie, à compter du 1^{er} avril 2013, moyennant un loyer mensuel s'élevant à la somme de 1 000 €, pour 257 m². Un bail a été établi par Maître Bonfils, Notaire à Lens.

L'association a fait connaître qu'en fait, une superficie de 44 m² n'était pas utilisée et a sollicité une révision du montant du loyer.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité, une baisse du loyer, proportionnelle à la surface non utilisée. Le nouveau loyer, qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019, s'élèvera à la somme de 830 € TTC par mois.

15/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EN FAVEUR DE L'INSTEP FORMATION, DE L'IMMEUBLE SIS 43 RUE PASTEUR

La commune avait fait l'acquisition de l'immeuble situé 43 rue Pasteur et par délibération du 25 juin 1999, le conseil municipal avait consenti à mettre ces locaux à disposition de l'INSTEP Formation.

Les locaux, destinés à l'enseignement dans le cadre de la formation continue, avaient été mis à disposition à titre gratuit, pour une durée de vingt années. La convention signée entre la Commune et l'INSTEP Formation Pas-de-Calais, prend donc fin au 30 juin 2019.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux, à titre gratuit, pour une nouvelle période de 20 ans.

16/ APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET ENTRAINANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune est actuellement dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, modifié en date du 27 octobre 2017. Le 6 avril 2018, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU, avec pour objectifs :

- classer un site d'intérêt écologique essentiel pour la trame verte et bleue, actuellement en zone à urbaniser, en zone naturelle afin d'assurer sa protection,
- prévoir des modifications réglementaires adaptées pour mettre en œuvre une politique de préservation des continuités écologiques sur le territoire.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 janvier au 15 février 2019 et Monsieur Didier MOREL, désigné en qualité de Commissaire enquêteur, a remis ses conclusions et son avis favorable.

La déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU a donc été soumise à l'avis des membres du Conseil Municipal, qui en ont adopté à l'unanimité les termes.

17/ SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CALL – SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME : MODIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE ET SES ANNEXES

En date du 1^{er} juin 2015, la CALL, dans le cadre du schéma de mutualisation, avait décidé la création d'un service commun Urbanisme, permettant de répondre aux besoins des communes dans le domaine de l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, par délibération du 9 juin 2015, avait décidé d'adhérer à ce service et avait été signée une convention précisant le champ d'application, les modalités d'organisation matérielles et financières, et les responsabilités.

Suite aux réunions du Comité de Suivi du service commun, des ajustements ont été apportés à la convention-cadre initiale, acceptés par délibération du 17 septembre 2018.

Après 4 ans de fonctionnement, pour tenir compte des attentes des communes et des réflexions et propositions menées au sein des comités de suivi, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, lors de son conseil communautaire du 25 avril 2019, a adopté des modifications, applicables au 1^{er} juillet 2019.

La convention-cadre est modifiée sur deux aspects :

- les tarifs : en instaurant une cotisation forfaitaire annuelle tenant compte du nombre d'habitants de la commune, permettant la baisse de la facturation à l'acte,
- et le périmètre d'intervention, en supprimant l'obligation de transmission de tous les actes par les communes.

L'avis des conseils municipaux des communes membres de la CALL devait être sollicité.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention-cadre modifiée, ses annexes et tous documents s'y rapportant.

18/ PLAN DE VENTE DE LOGEMENTS PAR MAISONS ET CITES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2019 - 2024

POINT RETIRE DANS L'ATTENTE DE CONCERTATION AVEC LES COMMUNES VOISINES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN.

19/ ADHESION A L'ASSOCIATION « CULTURE COMMUNE » A LOOS-EN-GOHELLE

Madame le Maire a soumis à l'approbation du Conseil, l'adhésion de la commune à l'association CULTURE COMMUNE, dont le siège est à Loos-en-Gohelle.

L'association axée notamment sur l'accompagnement du territoire, en lien avec les collectivités, leurs habitants et leurs artistes, propose de multiples activités, des ateliers et des spectacles.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité l'adhésion à l'association CULTURE COMMUNE. La cotisation annuelle s'élèvera à 150 €.

20/ SUBVENTION A L'INSTITUT CŒUR-POUMONS DU CHRU DE LILLE

Une conférence – débat s'est déroulée le 31 mars dernier, à la Salle des Fêtes, sur le thème « Le cœur, la cardiomyopathie et les maladies cardiaques ».

Compte tenu de l'intérêt suscité, Madame le Maire a proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € en faveur de l'Institut Cœur-Poumons du CHRU de Lille.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Décompte des voix pour les délibérations adoptées à l'unanimité : 27 voix Pour dont 5 procurations